



Numéro
10-2022

Nombre de
Membres
En Exercice :
20
Nombre de
Membres
Présents :
11
Nombre de
Membres
Votants :
12
Date de la
convocation
6 avril 2022

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 21 AVRIL 2022

OBJET : VALIDATION PHASE AVP -ACTION 18 OGS-RIVE GAUCHE PONT VIEUX

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 21 avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Étaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Magali BARDOU, Anne QUINTILLA-MENDEGRIS, Any BARTHES, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Benjamin ASSIE, François MOURAD, Tamara RIVEL, Christophe VARENNES, Laurent ALBERTI

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Anne QUINTILLA-MENDEGRIS), Laurence GASC (suppléée par Any BARTHES), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE, Michel PROUST, Catherine BOSSIS (pouvoir à Benjamin ASSIE), Didier ALDEBERT (suppléé par François MOURAD), Maria CONQUET, Hervé BARO

ABSENTS : Mesdames et Messieurs : Philippe BELAVAL, Delphine CHRISTOPHE

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

L'engagement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'action 18 de l'OGS – rive gauche Pont Vieux a été approuvé par délibération n°15-2020 ainsi que la première tranche optionnelle de travaux pour la rue du Pont Vieux et l'accroche Gambetta. Le montant prévisionnel de travaux a été évalué à 3 450 000€ HT pour l'ensemble des tranches. Les tranches fermes d'étude d'un montant de 96 600€ pour les phases EP et AVP ont été affermies le 10 mai 2021. Un prévisionnel d'investissement de 737 000€ Ht suivi d'un avenant par délibération n° 10-2021 pour une nouvelle répartition financière et par avenant pour les montants de travaux portés à 760 000€ HT par délibération n°22-2021 pour la tranche 1 – rue du pont vieux. Les estimations du projet sur l'ensemble des phases en date du 12/4/2022 sont de 4 094 342.39€ avec les aléas à 15% du projet. La séquence 1 de la rue du pont vieux est relevée à 903 403.11€ sans les aléas et 1 038 914.44€ avec les aléas à 15%.

Les phases d'étude EP et AVP ont donné lieu à différents rendus et avis en COTECH et par retour écrit. Il importe aujourd'hui que l'Assemblée Délibérante prenne connaissance du projet et rende un avis.

Le projet est présenté dans son intégralité par le cabinet AARP. Il est fait état de remarques sur les options présentes en l'occurrence :

- 1. L'escalier présenté sur l'Aude pour une liaison avec les berges et la ripisylve
- 2. Le miroir d'eau sur le parvis du couvent des carmélites

Au final, l'escalier donnant sur la ripisylve est conservé, le miroir d'eau est actuellement trop cher dans sa conception et ne pourrait être retenu qu'en diminuant sensiblement les coûts afférents sur un projet présenté en phase PRO.

Il est fait état des choix finaux liés aux matériaux qui devront se confirmer entre le grès et le calcaire en phase PRO.

Il est fait remarquer que les flux automobiles importants sur le boulevard Camille Pelletan contrarient la sérénité des espaces aménagés. L'étude de circulation en cours de la ville devrait dire comment résoudre ces problèmes.

Document annexé 1

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,

Décide à l'unanimité :

- De valider le projet de niveau AVP Rive gauche pont vieux action 18 de l'OGS-

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 29/04/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le : 29/04/2022
Le Président

